LA GAZETTE

HIVER 2016

N° 54



Mot du Maire

Dans ce numero :	Pages
Mot du Maire	1
Conseils Municipaux	2/3
En direct de la Mairie	3
Informations	4
Nano et Françoise	5
Comité des Fêtes	6
Amis d'Urdy, Goûter No	oël 7
Dates à retenir	0

Chers concitoyens,

Malgré des projets de fermeture effectifs sur le territoire, des désengagements de l'Etat qui se poursuivront, des « passer-outre »..., la municipalité, les élus et l'ensemble du personnel, font preuve au quotidien d'optimisme dans la gestion de la commune et du service apporté à ses habitants, de se battre pour ce qu'elle croit juste et nécessaire.

C'est toute une équipe volontaire et fière qui se joint à moi pour vous apporter réconfort, le cas échéant, et vous souhaiter à toutes et à tous de très Belles Fêtes de fin d'année et Santé, Bonheur et Réussite pour 2017!

Votre Maire,

Conseils municipaux

Du 24 octobre

La construction du 3º bac à roseaux (station d'épuration) a commencé jeudi 20. Monsieur MANIERE fait un point sur l'avancée du terrassement et des fondations par l'entreprise CLIER avec de petits réajustements quant aux conduites d'amener des boues.

Madame le Maire rappelle la prochaine réunion de travail avec le cabinet CROUZET pour la Carte Communale. Elle informe également que la commune percevra 2000 €au titre de l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme (excercice2016) dans le cadre du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

Madame LASCOMBES fait part de l'entretien qu'elle a eu avec les gendarmes de la Compagnie de Nyons, dont le référent « Ecole », en présence de son 1er adjoint, Monsieur MANIERE, dans le cadre de la **sécurisation des éco-**

les. Un premier état des lieux a été fait. Un audit sera réalisé par un référent « sureté » de la Gendarmerie de Valence. Elle rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche diligentée par l'Etat. Le Maire informe également du prochain Conseil d'école et de son ordre

du Jour. Une demande a été faite par des élèves concernant la corde du portique dans la cour de l'école. Elle sera traitée.

Le PEDT 2016 (Projet Educatif Territorial) a reçu un avis favorable de l'Inspection Académique. Madame le Maire fait part des observations émises par l'IA, qu'elle traitera aussi lors du Conseil d'école pour transmettre une réponse en retour à l'Inspection.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Désherbage</u>: le Maire fait part d'un matériel de désherbage par pression et microgouttelettes. L'appareil, volumineux et coûteux, parait disproportionné aux besoins de la commune. D'autres moyens sont envisagés.

Contrat d'assurances bâtiments: Le point a été fait avec l'assureur. Au vu du très faible taux de sinistres, une remise de 17% a été obtenue.

CCEPPG: Suite à la commission Aménagement du territoire, le Maire donne des informations entre autre sur le déploiement, en 2 phases de 5 voire 4 ans, du Haut Débit notamment sur les communes drômoises qui devrait commencer en 2019 (la commune faisant partie de la phase 2); le SCoT, son périmètre et sa représentativité; l'Eau et l'Assainissement qui deviendra compétence

intercommunale au 1er janvier 2020 (loi NOTRe) ; réflexion sur le maintien de la compétence des PLU au niveau communal. Un point est fait également par Monsieur SERVES, délégué à la commission des Finances.

<u>CAT Les Tilleuls-Avadi</u>: Après avoir assisté à la pose de la 1ere pierre du foyer occupationnel à Valréas, le Maire a souhaité faire un point sur l'historique de l'association, qui possède sur la commune un Centre d'Aide par le Travail pour adultes handicapés (blanchisserie, conditionnement, travaux espaces verts...).

Office de Tourisme de Grignan: information sur les 7^e rencontres du Livre, de la Truffe et du Vin les 3-4-5 février 2017. Séance levée à 22 heures.

Monsieur MANIERE ayant présenté auprès du Préfet sa demande de démission (effective au 1er novembre) suite à son déménagement, Madame le Maire a exprimé ses regrets de voir un homme de sa qualité quitter le Conseil Municipal, l'a remercié, en son nom et en celui des Conseillers, pour toutes ces années au cours desquelles il a mis son temps et ses connaissances au profit de la commune et de ses habitants, non seulement en tant qu'élu (près de 5 mandats dont plus d'un en tant que 1er adjoint), dans les commissions Voirie -Eau/Assain – et Ecole, mais aussi, avec son épouse, au sein du Comité des Fêtes et du Club des 4 Saisons.

Du 14 novembre

A la suite de la démission de Monsieur MANIERE, 1er adjoint, il y a lieu de procéder soit à son remplacement soit à réduire le nombre d'adjoints. Après explication sur les dossiers en cours, le suivi des affaires au quotidien, la disponibilité des adjoints, des élus dans leurs diverses commissions, Madame le Maire propose de ne pas remplacer le poste libéré. Si la situation de la commune devait évoluer, le nombre des adjoints sera reconsidéré. Après délibération, les conseillers décident, à 8 voix pour et 1 abstention, de réduire le nombre d'adjoints à 2. Monsieur ROUSSIN devient 1er adjoint et Monsieur VALOIS, 2e adjoint. Les délégations consenties au Maire, et aux adjoints en son absence, sont maintenues.

Madame le Maire informe les élus de la date de fermeture du **centre de se-**

cours au 31 décembre 2016 fixe par le SDIS 26.

Un point est fait sur le Conseil d'**Ecole** qui a eu lieu le 7 novembre dernier : sur les aménagements effectués à l'école, et les demandes concernant la faisabilité d'un disjoncteur central, l'informatique, l'organisation de procédure d'alerte, les effectifs, la prise de fonction de la nouvelle directrice-institutrice. Il est question également de la stabilité du prix du repas de cantine à 4.30€pour l'année 2017 par le conseil d'administration de la maison de retraite de Grignan.

La prime de fin d'année est reconduite.

QUESTIONS DIVERSES

<u>CCEPPG-Service ADS</u>: L'extension du service d'instruction des dossiers d'urbanisme à de nouvelles communes en-

traine une modification, à la baisse, du coût des actes. Les élus délibèreront au prochain Conseil sur les modalités de la nouvelle convention

CCEPPG-REOM 2017: Une réunion de travail à la Communauté avec les Maires va avoir lieu début décembre. Egalement en cours de réflexion l'harmonisation sur l'ensemble du territoire: taxe ou redevance. Carte communale: report de la réunion de travail.

Forages Collanion: Travaux à venir suite à l'arrêté préfectoral accordant l'exploitation des forages. Demandes de devis.

Festivités de fin d'année: un point est fait sur: les colis de Noël et leur évolution; le Goûter de Noël avec une activité « le monde du Cirque »; Repas des Aînés.

STEP: Le 3º bac est réalisé, test d'étanchéité en cours, mise en place du système de comptage mercredi ou jeudi.

Du 12 décembre

La réalisation de **l'aire de jeux** aura lieu début février. Le maçon, M. RE-VERT, devrait intervenir mi-février pour la pose du matériel. Il convient donc, au préalable, de retirer les anciens jeux : ces travaux de dépose seront effectués par les élus courant janvier. Les anciens jeux seront donnés.

Nouvelle convention pour le service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme. A compter de 2017, les principales évolutions apportées à cette convention sont les suivantes : baisse des tarifs de facturation à l'acte; mise en place d'un forfait de 150 €par commune, correspondant aux frais incompressibles du service ; réalisation des contrôles de conformité, sur demande des communes ne disposant pas de personnel assermenté. Cette nouvelle convention est adoptée à l'unanimité. **M**adame le Maire rappelle que la $Loi\ NOTRe\ n^\circ$ 2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) renforce l'inté-

gration des communautés de communes en leur attribuant, d'une part de nouvelles compétences obligatoires et en étendant d'autre part la liste de leurs compétences optionnelles. Les nouvelles compétences obligatoires sont les suivantes : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ; Collecte et traitement des ordures ménagères (cette compétence était jusqu'à présent optionnelle). Validé à l'unanimité.

Le Maire rappelle qu'un **nouveau régime indemnitaire** va être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017. Le projet ayant été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion en date du 10/11/2016, il y a lieu de valider la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Validé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

 $\underline{Station\ d'épuration}: construction\ d'un \\ 3^{\underline{e}me}\ bac\ planté\ de\ roseaux.\ Madame\ le$

Maire fait le point sur les travaux qui sont maintenant terminés et informe les conseillers des points à revoir. Une liste de réserves a été communiquée à l'entreprise en charge des travaux et une dernière réunion de chantier est prévue le vendredi 16/12.

REOM: un tarif unique devrait être appliqué pour l'année 2017 pour un montant de 182 €, à l'issue du conseil communautaire. Achat d'un vidéo projecteur pour l'école et la mairie: après étude de plusieurs devis, ce matériel va être acheté chez MULTI MEDIA VISION à Nyons, pour un montant de 549 € TTC.

<u>Captages prioritaires</u>: animation début janvier avec les différents intervenants (DDT, chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau...)

<u>PLU de Venterol</u>: informations sur la modification de leur document d'urbanisme.

<u>Enquête publique SMBVL</u>: une enquête publique se déroulera du lundi 26 décembre 2016 au mardi 31 janvier 2017 inclus. Objet: projet d'entretien de la végétation et du lit sur le bassin versant du Lez 2017-2021 sur 25 communes du bassin versant du Lez dont 19 communes pour le département de la Drôme et 6 communes pour le département de Vaucluse.

En direct de la Mairie

ETAT CIVIL

Naissance: Kizy FRANCOIS née le 7 décembre à Montélimar

Décès : - M. MAGNET André âgé de 87 ans le 23 novembre 2016

 Mme LACOMBE Cathy âgée de 69 ans Le 30 novembre 2016

 - Mme ROUX Annie âgée de 71 ans Le 11 décembre 2016

- Mme DESFORGES âgée de 95 ans Le 14 décembre 2016

Les habitants du village, jeunes et moins jeunes, les élèves de l'école primaire, le corps des sapeurs-pompiers volontaires, mais également des voisins, et leur Maire, se sont réunis au pied du Monument aux Morts pour rendre homma-

ge à leurs soldats, et d'une manière générale à toutes celles et ceux qui ont payé de leur vie notre Liberté durant les deux grandes guerres. Ensuite tous ont partagé le Verre de l'Amitié à la caserne des pompiers.



L'agence Postale Communale

Les 10 ans de l'APC

Après plus de 30 ans d'existence du bureau de poste sur notre commune, l'évolution de La Poste amène Marcel BONNEFOY en 2007. alors Maire, à se battre pour le maintien du service postal. L'Agence Postale Communale, l'APC, est alors créée. En cette nouvelle année 2017, l'APC fête donc ses 10 ans ! Son maintien, son fonctionnement, apporter ce service et ses petits plus, tiennent à cœur à la municipalité (point internet, dépôt de pain, légumes et fruits d'ici, bibliothèque...) qui en font un lieu convivial. En ces périodes où certaines structures ferment les unes après les autres, le plus souvent indépendant de notre volonté, il est rassurant que nombre d'entre nous participe à sa préservation.

Le Maire.



Informations

À compter du 1er janvier 2017

La trésorerie de Grignan transfère ses activités sur deux sites :

Impôt sur le revenu, taxes foncières, taxe d'habitation :

0811 70 66 00 (0.06 €la minute + le prix de l'appel)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h

Par internet à partir de l'espace personnel de l'usager

Renseignements, connaître le calcul ou effectuer des paiements sur les produits des collectivités locales :

Trésorerie de Saint-Paul-Trois-Châteaux

23 le Courreau 26130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Tél: 04.75.04.70.13 fax 04.75.96.70.14 Courriel: t026040@dgfip.finances.gouv.fr

Heures d'ouverture au public :

lundi, mardi, jeudi : 8 h/12 h-13 h/15 h30

Fermé le mercredi Vendredi : 8h/11h

La processionnaire du pin

Quel est ce papillon?

Il mesure 3.50 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes. Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession ».

Une chenille chysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans

Quels sont les risques?

Une colonie de réaction allergique (langue, yeux, poumons..) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

Les chenilles ont des poils urticants de 0.1mn

Quels sont les moyens pour lutter?

- L'éco piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir. A placer durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.
- Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle. De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut intégrer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place ne janvier—février.
- Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction. Le papillon mâle est attiré par la phéromone sexuelle de la femelle. Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité. La période d'installation des pièges commence mi-mai / début juin.

SYPP: Amiante et composte

Devant les demandes des habitants du territoire du SYPP, ces opérations sont bien sûr renouvelées sur 2017.

Pour ce qui est de l'amiante, le 22 avril 2017 à Valréas et 18 mars pour la distribution du compost.

Vous retrouverez toutes ces informations sur notre page Facebook ainsi que sur notre site internet :

www.sypp.fr

Nouveau Boulanger au dépôt de pains



Depuis novembre 2016, Guillaume de la boulangerie de Venterol nous livre tous les jours le pains, pains spéciaux, viennoiserie, gâteaux....

Et les journaux régionaux du jour

DECHETS et CITOYENS

Le temps de l'action

De nombreux citoyens ont une connaissance imparfaite de la problématique des déchets : ils rencontrent des difficultés dans l'acheminement et le tri approprié ; ils mésestiment le travail fait par la CCEPPG –complété de l'action communale sur le terrain– et leur indispensable implication dans ce processus.

La réduction et le tri des déchets entrent totalement dans la protection de l'environnement. Pour cette raison, une réunion sur ce théme est prévue

jeudi 23 mars 2017 à 18 h petite salle du domaine Urdy

APEG association pour la protection de l'environnement du Pays de Grignan et de l'Enclave des Papes

Nano et Françoise

Il y a une citation qui dit « que personne n'est irremplaçable » mais certaines personnes sont plus difficiles à remplacer que d'autres...c'est le cas de Françoise et Nano vis-à-vis de leur engagement dans la vie du village et notamment pour le Comité des Fêtes.

On rappellera leur participation voire la création des manifestations suivantes : le vide grenier, le feu d'artifice de

la Fête du Village, le concours de belote, les caísses à savons, le jambon à la broche, le réveillon,...

C'est avec une grande émotion qu'une partie des villageois se sont retrouvés autour du verre de l'amitié pour « fêter » le départ de Françoise et Nano vers leur région d'origine.

A cette occasion, il leur a été remis, conjointement par le Comité des Fêtes et la Mairie de St Pantaléon les Vignes, un bon d'achat dans une agence de voyage.



Au nom de tous les membres du Comité des Fêtes de St Pantaléon, nous souhaitons à Françoise et Nano une bonne installation et une bonne continuation dans leur nouvelle vie.

Vous serez toujours les bienvenus à Saint Pantaléon que ce soit pour vérifier que le vide grenier est bien organisé, venir regarder le feu d'artifice ou tout simplement boire un verre de marquisette (avec modération).

Le Comité des Fêtes de Saint Pantaléon les Vignes











Beaucoup d'émotion au club « Des 4 saisons »

Ce jeudi 27 octobre, autour d'une table bien garnie et près de 35 membres du Club présents, la surprise fut totale pour Nano et Françoise! La Présidente du Club des 4 Saisons, Monique Fage, ne put retenir son émotion (communicative!) au moment de les remercier pour leur engagement et tous ces moments partagés, ponctués de fous rires! Tous ont partagé 2 magnifiques gâteaux, confiseries et partagé le verre de l'Amitié!

Comité des fêtes



VIDE GRENIER 1er MAI 2017

NOUVELLE FORMULE D'INSCRIPTION

A compter de 2017, le comité des fêtes de Saint Pantaléon les Vignes modifie le mode de réservation des emplacements du vide grenier annuel.

Pour les habitants de la commune de Saint Pantaléon les Vignes, la réservation d'emplacement(s) se fera entre le 1^{er} Février 2017 et le 28 Février 2017.

Des fiches d'inscription, disponibles à l'agence postale et à la mairie, seront à compléter avec vos coordonnées (nom, adresse postale, n° téléphone et adresse mail) et le nombre d'emplacement souhaité.

Vous pouvez également réserver par mail : une nouvelle adresse mail est désormais à la disposition des exposants : cdfstpantaleon@gmail.com

Il suffit de laisser par mail vos coordonnées (nom – prénom, adresse, n° téléphone) et le nombre d'emplacement souhaité.

Lorsque votre demande sera enregistrée par le Comité des Fêtes, une confirmation de réservation vous sera envoyée par email.

Les réservations faites après le 1^{er} mars seront traitées comme une demande extérieure, vous octroyant un emplacement dans le village par ordre d'arrivée de la demande, sans garantie de pouvoir choisir l'endroit ou le quartier.

Tarif : 5 € l'emplacement de 5 mètres pour les habitants de la commune (nous informerons ultérieurement les exposants des modalités de règlement)

A partir du 1^{er} Mars 2017, les inscriptions seront ouvertes aux exposants extérieurs.

Finalement, pour éviter de se faire piéger par la météo comme les dernières années, nous prévoyons dès à présent, si la météo est capricieuse le 1^{er} Mai, de reporter le vide grenier au 8 Mai 2017.

En espérant que ce nouveau mode de fonctionnement convienne au plus grand nombre

L'équipe du Comité des Fêtes

Inscription pour le vide grenier

Au 04 75 26 05 71 ou cdfstpantaleon@gmail.com Laissez message ou mail , réponse rapide

Les Amis d'Urdy

Premier vide grenier de Noël réussi au domaine URDY grâce à l'aimable mise à disposition de la Municipalité et une organisation conviviale des AMIS d' URDY samedi 26 et dimanche 27 Novembre. Une cinquantaine d'exposants non professionnels pour une grande partie et plus de trois cents visiteurs sur le week-end ensoleillé ont donné à ce rendez vous des allures de fête champêtre. On pouvait y découvrir tout ce qui concerne Noël (Jouets , livres et décorations) mais aussi des équipements sportifs à des prix très attractifs et sympathiques juste avant les fêtes de fin d'annéeUne restauration gourmande préparée et servie par Pascale et Marie -Pierre a ravi petits et grands au même titre que le stand ambulant extérieur permettait aux person-

nes venues de loin parfois de prendre tout leur temps et de flâner dans le Parc aux couleurs magiques de l'automne . A l'année prochaine!



Goûter de Noël 2016









Dates à retenir d'automne

15 janvier
 Vœux du Maire et repas des villageois

O4 février
 Loto de l'école à 14 h 30 au domaine Urdy

18 mars Distribution compost Valréas

23 mars
 Réunion publique « Déchets et Citoyens, le temps de l'action »

22 avril Collecte d'amiante Valréas

23 avril 1er tour Elections Présidentielles

1er maiVide Grenier

8 mai
 Report du Vide Grenier (si mauvais temps le 1er mai)

07 mai
 2ème tour Elections Présidentielles

11 / 18 juin Elections Législatives

22/23 juillet Fête du village

Madame le Maire, les élus et tout le personnel vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2017

Repas des Villageois



Vous êtes conviés à participer au repas qui se déroulera dans la grande salle du domaine Urdy à **midi**

le dimanche 15 janvier 2017

pour une journée de convivialité entre voisins, amis et famille. La préparation du repas sera confié à Magali de l'Auberge,

l'apéritif sera offert par la municipalité suivi des vœux du Maire,

Les réservations se font à la mairie jusqu'au 4 janvier 2017, prix du repas 22 € tout compris.

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES Responsable de la rédaction : Françoise FELIX

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN Illustration couverture : Jean-Pierre MANCIP